

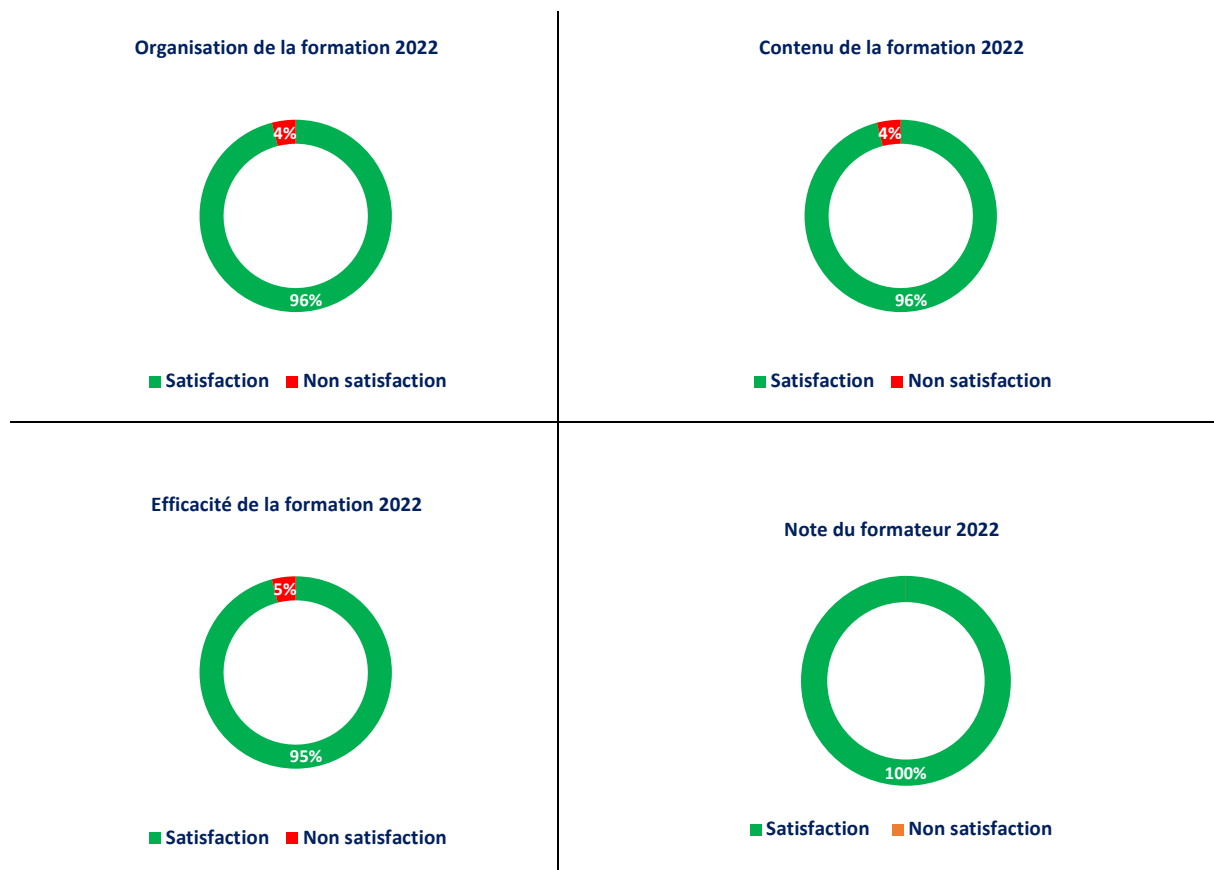
EPICTURE FORMATIONS 2023

Epicture c'est plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de l'exécution financière des marchés publics de travaux. En septembre 2019, nous sommes devenus un organisme de formation enregistré sous le numéro **11755937675** auprès du préfet de région d'Ile-de-France. En novembre 2019, nous avons prouvé notre respect des 21 indicateurs de qualité définis par la loi en obtenant la certification Datadock. En septembre 2021, nous avons obtenu notre certification **QUALIOPI** garantissant la qualité de notre organisme de formations pour les actions de formation.

En 2022, Epicture Formations c'est **29 sessions** à la journée organisées dans toute la France (dans le respect des gestes barrières !), **144 stagiaires** formés et **3 formateurs**.

Les stagiaires ayant suivi notre formation ***Suivi et exécution financière d'un marché de travaux publics*** lui ont attribué une note générale de satisfaction de **9,3/10** en 2022.

Évaluation de la satisfaction (sur la base du retour des 144 stagiaires ayant suivi cette formation).



PROGRAMME

Suivi et exécution financière d'un marché public.

L'objectif de cette formation est de comprendre l'exécution financière des marchés publics.

Objectifs professionnels

A l'issue de cette formation vous serez capable de :

- Distinguer les différents acteurs des marchés publics
- Comprendre l'exécution contractuelle (réglementation) et financière d'un marché de travaux public
- Vérifier et assurer le suivi financier d'un marché public

Public

La formation s'adresse à toute entreprise (ou personne) qui sera amenée à suivre financièrement un marché public. (Assistante administrative, comptable). Les agents nouvellement recrutés qui souhaitent acquérir des bases, les agents des services marchés ou des services techniques qui souhaitent se professionnaliser sur certains marchés. (Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, chargés d'opération).

Toute personne devant participer à la mise en place des procédures financières dématérialisées de marchés publics.

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé.

Forme de formation	Horaires	Nombre de participants par session	Lieu	Tarif
Présentiel – 1 journée 7 heures	09h30 - 12h30 13h30 - 17h30	6 personnes max.	A Paris et en province	1000€ HT/pers.

Formation non disponible à distance.

Contact

Cette formation est organisée en session ou sur demande (prix spécial pour les formations intra-entreprise). La liste des sessions sera publiée sur le site. Pour toute demande d'information ou d'inscription, veuillez contacter le service formation d'Epicture par mail : formations@epicture.fr ou par téléphone au 01 44 41 02 24, **Madame AMRI** se fera un plaisir de répondre à vos demandes.

Plan de la formation

LES FONDAMENTAUX

**Les grands principes des marchés publics et vocabulaire
Les acteurs des marchés publics et leurs rôles**

Exercice pratique EDIFLEX: saisie d'intervenants selon leur fonction et habilitation : MOA/MOE/Entreprises.

L'EXÉCUTION CONTRACTUELLE DES MARCHÉS

Les conditions financières d'un marché :

Le montant du marché et les délais contractuels
Retenue de garantie
Délai global de paiement
Gestion des avances
Les variations de prix
La gestion de la cotraitance
La gestion de la sous-traitance (DC4, TVA, paiement direct)
La gestion des aléas (avenants, marchés complémentaires, décision de poursuivre)

Exercice pratique EDIFLEX: saisie d'un marché, les participants saisiront un marché test.

L'EXÉCUTION FINANCIÈRE DES MARCHÉS

Devis

Vérification/modification d'un DQE
Validation d'un DQE

Exercice pratique EDIFLEX: vérification d'un DQE, les participants vérifieront et valideront un DQE test.

La situation de travaux

Vérification des avancements de travaux du marché initial
Vérification des avancements de travaux des avenants/OS/ moins-values/ etc.
Vérification des avances/ retenue de garantie
Les révisions de prix (rectification des acomptes antérieures/modification du mois de calcul etc.)
Retenues/pénalités

Exercice pratique EDIFLEX : vérification et validation d'une situation de travaux, les participants vérifieront et valideront une situation de travaux.

GESTION DE LA FIN DE MARCHÉS

**Levées des réserves/ dates de notification et de réception des ouvrages
DGD tacite - rappel des délais**

NATURE

Action de formation

BUT DE L'ACTION

Cette action a pour but (article L.6313-3) :

- De permettre à toute personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi ;
- De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à des travailleurs d'acquérir une qualification plus élevée ;
- De réduire, pour les travailleurs dont l'emploi est menacé, les risques résultant d'une qualification inadaptée à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en les préparant à une mutation d'activité soit dans le cadre, soit en dehors de leur entreprise. Elles peuvent permettre à des salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles ;
- De favoriser la mobilité professionnelle.

ORGANISME DE FORMATION

Epicture SAS
SIRET 433 096 658 00037
APE 6202A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **11755937675**
auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Compétences des formateurs

Nos formateurs ont un minimum de 5 ans d'expériences dans le domaine des marchés publics et de la formation. Nous mettons à jour nos connaissances dans notre domaine d'activité en continu. Nous accompagnons nos formateurs dans la maîtrise des méthodes des nouveaux moyens et outils pédagogiques pour que les formations soient concrètes et opérationnelles. Pour cela, nos formateurs ont l'obligation de suivre une formation en interne (droit des marchés publics) et une formation de leur choix dans le domaine de la formation.

Déroulé de la formation

La première partie sera théorique (illustrée de mises en situations concrètes) afin de se familiariser avec la terminologie des marchés publics et à la loi ! La deuxième partie consistera à une mise en pratique de la théorie, vous serez acteur de votre formation : au programme création et suivi financier d'un marché de travaux public.

Accessibilité/handicap

Nous disposons d'un réseau de partenaires nous permettant d'accompagner les personnes en situation d'handicap et de mettre en place, dans la mesure du possible, les aménagements nécessaires au bon déroulement de de la formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation avec connexion wifi et écran de projection
- Un ordinateur est indispensable au suivi de la partie pratique de la formation (non fourni par Epicture).
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Quiz
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Contrôle des connaissances

A la fin de la formation, un questionnaire sous forme de quiz sera proposé aux stagiaires. Un certificat de réalisation leur sera délivré quelques jours après la formation.

Satisfaction

A la fin de la formation, un questionnaire de satisfaction sera proposé aux stagiaires puis 3 mois après, un nouveau questionnaire sera envoyé à l'ensemble des participants afin de mesurer l'impact de la formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Activité de Formation

Établies en octobre 2019 – mises à jour du 19 mai 2021

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Epicture pour le compte d'un **Client**.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

Procédure d'inscription

Le prescripteur peut manifester son souhait de s'inscrire à une formation dispensée par Epicture par tout moyen. Une validation des prérequis (si concerné) peut avoir lieu. Un devis est envoyé au prescripteur. Si le montant de la formation lui convient, une convention (ou un contrat) de formation est alors envoyé pour signature.

Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Disponible sur demande et transmis avec la convention et le programme de formation.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Conditions d'inscription

L'inscription est validée après *signature du devis et de la convention*, précisée sur la convention/contrat de formation (ou réception de la prise en charge).

Si des prérequis sont précisés sur le programme de formation, ils doivent être vérifiés par l'organisme de formation avant d'accepter l'inscription.

Modalités de règlements – Prise en charge par un OPCO

La formation sera facturée le lendemain de sa réalisation. Le règlement peut se faire par virement ou par chèque. Si la formation est prise en charge par un OPCO, la facture lui sera directement envoyée.

Retard de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours « fin de mois » à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de

40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Débit et remplacement d'un stagiaire

Aucun stagiaire ne peut se présenter à une formation à la place d'un autre sans avoir été préalablement validé par Epicture (délai minimum d'information : 72 heures).

Annulation, absence ou interruption d'une formation du fait du client

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 30 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 50% du montant global de la prestation à titre de dédommagement.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de pris en charge par l'OPCO.

Report ou annulation de la formation du fait de l'organisme de formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de pris en charge par l'OPCO.

Sous-traitance

L'organisme de formation se réserve le droit de sous-traiter l'animation de la formation à un.e sous-traitant.e. Le processus de recrutement des intervenant.e.s est à la disposition du client sur simple demande.

Obligations et force majeure

En cas de force majeure, les obligations de Epicture relatives à ses activités de formation seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Propriété intellectuelle et copyright

L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...] ».

L'article L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : « L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et

d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux formations de Epicture, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de Epicture et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de Epicture, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant des formations de Epicture (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de Epicture.

Les contenus de formation et les documentations disponibles sur le Site ou dans les formations dispensées ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines cités. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif pédagogique et de facilitation du partage de l'information pour les stagiaires.

Confidentialité et communication

Les échanges avec les équipes de Epicture ont de base un caractère d'Informations Confidentielles.

Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse.

Epicture s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles transmises dans le cadre d'une obligation de moyens.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Dans le cas où le stagiaire doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel, les conditions de la charte de confidentialité de Epicture sont alors applicables.

Epicture s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du

27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, Epicture s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les Visiteurs et Professionnels sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

Droit applicable et juridiction compétente

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGV sera porté devant le tribunal compétent de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.